



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CONTACT

Comité UGSEL 33

Campus François d'Assise - 2 allée Marianne Loir - 33800 BORDEAUX

Mail : ugsel33@ugsel.org

Directrice : Audrey BLOCHET - Tél : 06.52.68.29.53

ACCUEIL

- Le mardi 4 juin 2024 de 16h00 à 19h00 au Complexe Sportif de Bellegrave (13 avenue du Colonel Robert Jacqui à Pessac).

- Le mercredi 5 juin 2024 de 7h30 à 8h30 puis de 15h00 à 17h00 au Complexe Sportif de Bellegrave (13 avenue du Colonel Robert Jacqui à Pessac).

- Le jeudi 6 juin 2023 de 7h30 à 8h30 au Complexe Sportif de Bellegrave (13 avenue du Colonel Robert Jacqui à Pessac).

COMPETITION

Toutes les rencontres se dérouleront au Complexe Sportif de Bellegrave situé au 13 avenue du Colonel Robert Jacqui à Pessac.

STATIONNEMENT

Le stationnement pourra se faire sur le parking du Complexe.

Pour les VL et minibus : sur place

Pour les bus : le long du pôle Combat (rue du Colonel Robert Jacqui).

Attention : nombre limité de places disponibles.

RESTAURATION

- **Repas chauds les mardi soir, mercredi midi et mercredi soir :**

=> au Collège Jeanne d'Arc Assomption (1 place des Droits de l'Homme) +/- 12 minutes à pied (fléchage prévu). Attention le stationnement est payant dans la zone du collège.

- **Repas froid le jeudi midi :**

=> Complexe Sportif de Bellegrave (13 avenue du Colonel Robert Jacqui)

- **Pique-niques du jeudi soir :**

=> à retirer à la buvette à partir de 15h00 au Complexe.

La réservation des repas est à faire par l'intermédiaire du [questionnaire](#) et sera effective à

réception du paiement **POUR LE MARDI 7 MAI 2024**, délai de rigueur.

Pas de remboursement possible des repas réservés.

Un seul fichier Excel pour le questionnaire de participation et la confirmation de participation à renvoyer aux 2 adresses mail :

ugsel33@ugsel.org et b-del-frari@ugsel.org

HEBERGEMENT

La liste des hôtels est en ligne sur le site de l'Ugsel Nationale.

NAVETTES	Pas de navette proposée. Liaison SNCF Bordeaux Gare St Jean à Pessac (la gare se trouve à 3 minutes du collège) : +/- 7 minutes.
DROIT D'ENGAGEMENT	14€ par compétiteur
REGLEMENT	Il doit être joint au questionnaire de participation et le chèque doit être libellé à l'ordre de l'UGSEL GIRONDE ou par virement (demander le RIB par mail à ugsel33@ugsel.org) pour le mardi 7 mai 2024 , délai de rigueur.
NOTE IMPORTANTE	Les accompagnateurs (professeurs EPS, parents et autres) sont directement responsables du comportement de leurs élèves sélectionnés et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols éventuels. <i>L'accès aux salles se fait avec des chaussures de sport propres (prévoir une 2^{ème} paire pour les déplacements à l'extérieur des salles).</i>
PRIMES KM	La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux est calculée en fonction de la distance (trajet aller et retour, référence dicoroute) et nombre de participants.
RECOMPENSES	Les récompenses par équipe seront remises le mercredi 5 juin 2024 à 18h00. Les récompenses individuelles seront remises le mercredi 6 juin 2024 à 17h00.
SOUVENIR	Un lot souvenir sera offert à chaque participant.
BUVETTE	Sur place : boissons chaudes et froides, friandises, sandwichs, chips, fruits, ... (prévoir de la monnaie).
RECEPTION OFFICIELLE	Réception officielle prévue le mercredi 5 juin à 19h00 au groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption. Une ronde des terroirs, où chacun aura la possibilité d'apporter une spécialité de sa région, est prévue durant la réception. Il sera possible de déposer au frais les denrées dès le mardi (au Gymnase Bellegrave). Ce moment sera suivi par le repas du soir.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

RÈGLEMENT

Se référer aux Règlements Généraux et spécifiques 2023-2024 parus sur le site de l'Ugsel Nationale : www.ugsel.org

REPRÉSENTANT UGSEL NATIONALE

REPRÉSENTANTS CTN

Olivier TAILLEFER
Yann BAUDOUIN
Didier GERVAIS

JUGES ARBITRES

Gérard LE PAPE

RESPONSABLE JO

Hubert MESSE

CHARTRE ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation et le respect de la Charte Ethique et Sportive.

LICENCES

La licence UGSEL avec photo est obligatoire. Les joueurs classés devront obligatoirement présenter leur licence F.F.T.T. (phase 2).

Les licences UGSEL sont à présenter au pointage (avec la licence FFTT si nécessaire) ET à la table à chaque match.

« Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrant délivrée à titre gratuit par son comité. » Art 9 des RG.

USPORT

Les enseignants devront obligatoirement :

- Supprimer les élèves qualifiés mais qui ne participeront pas. **En cas de non-respect, les droits d'engagement seront dus à l'organisateur.**
- Faire tout changement de noms dans les équipes, et ce 96h au plus tard avant le début de la compétition, soit le **1^{er} juin**. Passé ce délai, les modifications ne seront acceptées que sur présentation d'un justificatif.

Pour les individuels qualifiés qui participent et les membres des équipes qui ne changent pas, aucune manipulation à faire sur Usport.

CONFIRMATION

Les confirmations de participation au championnat équipe et individuel sont à renvoyer **pour le mardi 7 mai 2024 sous format EXCEL aux deux adresses électroniques ci-dessous :**

Mail Ugsel nationale : b-del-frari@ugsel.org Mail comité organisateur : ugsel33@ugsel.org

POINTAGE

• **Mardi 4 juin 2024 : pointage OBLIGATOIRE pour la compétition par équipe sur place entre 16h00 et 19h00.** Si retard ou arrivée le jeudi matin, la confirmation doit se faire par téléphone et la vérification des licences se fera le mercredi 5 juin à Bellegrave entre 7h30 et 8h30 (Olivier TAILLEFER : 06.79.52.96.51).

• **Mercredi 5 juin 2023 : pointage OBLIGATOIRE pour la compétition individuelle entre 15h00 et 17h00.** Si arrivée le jeudi 6 juin, la confirmation doit se faire par téléphone et la vérification des licences se fera le jeudi 6 juin à Bellegrave entre 7h30 et 8h30 (Olivier TAILLEFER : 06.79.52.96.51).

TENUE

Les maillots de club sont interdits. Les joueurs d'une même équipe doivent porter un maillot identique, d'une couleur différente de la balle (blanche).

Prévoir des **chaussures propres dans les aires de jeu.**

Prévoir une 2^{ème} paire pour les déplacements à l'extérieur des salles

La tenue de sport est exigée pour la remise des récompenses (voir art. 26 et 27).

CONSOLANTE / MATCHS DE CLASSEMENT

En individuel comme en équipe, des rencontres de classement seront organisées (Art 13 des règlements de TT). Le déroulement de la compétition principale restant la priorité quant à l'occupation des tables.

Par principe, tous les joueurs / équipes éliminés des poules ou du tableau principal seront basculés dans ces matchs de « consolantes / classement ».

COMMISSION RÈGLEMENTAIRE ET DISCIPLINAIRE

Commission disciplinaire en référence de l'Article 28.3 des Règlements Généraux.

Sanctions et instances en référence à l'Article 29 des Règlements Généraux.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Lutte contre le dopage en référence à l'Article 30 des Règlements Généraux.

PROGRAMME GENERAL

∞ Mardi 4 juin 2024

16h00 - 19h00	Accueil des délégations au Complexe Sportif de Bellegrave (13 avenue du Colonel Robert Jacqui à Pessac)
16h30 - 19h15	Formation des jeunes officiels au Collège Jeanne d'Arc Assomption
19h30 - 21h00	Repas à l'établissement Jeanne d'Arc Pessac



Entre 16h00 et 19h00 : **Pointage OBLIGATOIRE** pour la compétition par équipe. Par téléphone si retard ou arrivée le mercredi 5 juin au matin (tel Olivier TAILLEFER : 06.79.52.96.51).

∞ Mercredi 5 juin 2024

7h30	Ouverture des salles
7h30 - 8h00	Echauffement
8h15	Cérémonie d'ouverture du championnat <ul style="list-style-type: none">• Mot d'accueil de l'organisation• Temps pastoral• Mot de la CTN
8h45	Début de la compétition par équipe
11h30 - 14h00	Repas au Collège Jeanne d'Arc
12h45	Début des matchs de classement (en commençant par les éliminés des poules, puis 1/16, 1/8, ...)
18h00	Remise des récompenses équipes
19h00	Réception officielle (ronde des terroirs à la cantine du Lycée) et repas au collège Jeanne d'Arc
19h00 - 21h00	Repas au collège Jeanne d'Arc



Entre 15h00 et 17h00 : **Pointage OBLIGATOIRE (hall d'accueil)** pour la compétition individuelle. Par téléphone si retard ou arrivée le jeudi 6 juin au matin (tel Olivier TAILLEFER : 06.79.52.96.51).

∞ Jeudi 6 juin 2024

7h30	Ouverture des salles
7h30 - 8h00	Echauffement
8h00	Début de la compétition individuelle
11h30 - 14h00	Repas (paniers repas) au Complexe Sportif de Bellegrave, derrière la buvette
12h30	Début de la « consolante / classement » (en commençant par les éliminés des poules).
15h00	Retrait des pique-niques réservés pour le soir, à la buvette
Vers 16h00	Finales et 3èmes places (arrêt de la consolante)
17h00	Remise des récompenses
18h00	Rangement



Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la compétition



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org